

RÈGLEMENT D'EXAMEN
(Annexe III de l'arrêté du 20 août 2012)

Annexe IIa

Brevet d'études professionnelles Spécialité Restauration à deux options : - Cuisine - Commercialisation et services en restauration			Scolaires des établissements publics et privés sous contrat Apprentis des centres de formation d'apprentis (CFA) et sections d'apprentissage habilités		Scolaires des établissements privés hors contrat Apprentis des CFA et sections d'apprentissage non habilités Formation professionnelle continue des établissements privés Enseignement à distance Candidats individuels		Formation professionnelle continue des établissements publics
Épreuves	Unités	Coef	Mode		Mode	Durée	Mode
EP1 - Technologie professionnelle, sciences appliquées, gestion appliquée	UP1	6	CCF*, écrit		Ponctuel, écrit	3 h	CCF
EP2 - Pratique professionnelle (1)	UP2	12 (2)					
Option Cuisine			CCF écrit et pratique		Ponctuel, écrit, et pratique	4 h 30 (+1h00 PSE)	CCF
Option Commercialisation et services en restauration			CCF écrit et pratique		Ponctuel, écrit, et pratique	4 h (+1h00 PSE)	CCF
EG1 - Français - Histoire Géographie - Éducation civique	UG1	6	Ponctuel, écrit	Durée 3h00	Ponctuel, écrit	3h00	CCF
EG2 - Mathématiques	UG2	4	CCF		Ponctuel	CCF	CCF
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	2	CCF		Ponctuel		CCF

* CCF : contrôle en cours de formation

(1) L'épreuve est spécifique à chaque option

(2) Dont coefficient 1 pour la Prévention-Santé-Environnement